

## FAUDRAIT-IL RETOUCHER LE PROGRAMME ?

Il existe aujourd'hui un programme ménager-agricole assez complet, qu'on a dû intercaler dans le programme classique déjà surchargé. On ne parvient à le faire suivre que très imparfaitement pour certaines matières, Dieu sait avec quelle dépense, tout de même, de bonne volonté de la part des maîtresses et de la part des élèves. Ce programme est réparti sur les huit années que doit durer le cycle des études.

L'enseignement ménager, de même que le classique, augmente d'intensité à mesure que l'élève vieillit et grandit en capacité. Les notions les plus importantes ne se donneront donc à l'élève, que lorsqu'elle sera parvenue aux toutes dernières années de son cours. Que fera alors la fille de cultivateur ou la fille d'artisan, qui ne met le pied au Couvent que pour y parfaire ses études élémentaires dans le plus court temps possible ? Faire deux ans de couvent et revenir au toit paternel, porteuse d'un brevet élémentaire, tel est le rêve ordinaire des jeunes filles que nous venons de mentionner. Les parents crieront que ça coûte cher, si le séjour de l'étudiante se prolonge, au Couvent, au-delà de ce qu'ils pensaient. Et quelle dose d'enseignement ménager-agricole pourra-t-on administrer à cette fille qui, par défaut d'aptitudes ou de moyens, ne pourra parcourir en entier un programme dont les meilleurs fruits sont hors de commune portée ?

Pour terminer ces quelques considérations, qu'on nous permette de suggérer ce qui suit :

1°. Que, dans les Écoles ménagères, on donne aux élèves des 1ère, 2e, 3e, 4e années, les leçons de choses auxquelles on s'est appliqué jusqu'aujourd'hui ;

2°. Que l'enseignement ménager-agricole se donne, aussi complet que possible, aux élèves des 5e et 6e années, qui se préparent au brevet élémentaire, et que, tout en leur facilitant la revue des matières classiques proprement dites, telles que, grammaire française, histoire du Canada, histoire sainte, géographie, arithmétique, lecture, etc., on les instruisse le plus possible, théoriquement et pratiquement, sur les travaux propres à leur condition ;

3°. Qu'on décerne à toute élève compétente le brevet élémentaire *Classico-Ménager*, si l'on veut le baptiser de ce nom, après les deux années où se donne l'enseignement ménager proprement dit ;

4°. Que les élèves qui désireront poursuivre leur cours classique, s'y lancent à leur gré, en suivant le programme classique actuel, si on l'aime, et qu'elles ne fassent plus alors de pratique ménagère que par mode de délassement.

De cette façon, nous semble-t-il, les filles de toutes conditions sociales auront "fair play", le programme classique sera quelque peu déchargé, l'enseignement ménager-agricole se donnera plus facilement et plus complètement ; nos écoles élémentaires, à la garde desquelles se confie aujourd'hui bon nombre de jardins scolaires, seront dirigées par des institutrices plus compétentes, et, enfin, l'on crie-